

Tarifs

État 17 mars 2026

Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

T +41 58 580 21 11
info@swissgrid.ch
www.swissgrid.ch

	2027 ¹	2026 ²	2025 ³	2024 ⁴	2023 ⁵	2022 ⁶	2021 ⁷	2020 ⁸	2019 ⁹	2018 ¹⁰	2017 ¹¹
Utilisation du réseau											
Tarif de travail [ct/kWh]	0.09	0.10	0.27	0.27	0.27	0.25	0.20	0.18	0.19	0.23	0.25
Tarif de puissance [CHF/MW]	71 880	74 280	47 220	46 380	48 660	43 920	33 600	28 800	31 100	38 200	41 000
Tarif de base fixe par point de soutirage pondéré [CHF/AP p.a.]	—	—	427 560	443 400	443 700	413 040	319 800	269 400	288 000	365 300	387 700
Prestations services système généraux (PSS)											
Tarif général des PSS pour les gestionnaires de réseau de distribution et les consommateurs finaux raccordés au réseau de transport [ct/kWh]	0.19	0.27	0.55	0.75	0.46	0.16	0.16	0.16	0.24	0.32	0.40
Tarif général des PSS pour les gestionnaires ML ¹² (SR ¹³ 734.713.3) [ct/kWh]	— ¹⁴	0.03	0.06	0.08	0.05	0.02	0.02	0.02	0.02	0.03	0.04

	2027 ¹	2026 ²	2025 ³	2024 ⁴	2023 ⁵	2022 ⁶	2021 ⁷	2020 ⁸	2019 ⁹	2018 ¹⁰	2017 ¹¹
Prestations services système individuels											
Tarif individuel des PSS pour les pertes de transport pour les gestionnaires de réseau de distribution et les consommateurs finaux raccordés au réseau de transport et pour les gestionnaires ML ¹² (RS ¹³ 734.713.3) [ct/kWh]	0.08	0.20	0.35	0.64	0.30	0.14	0.15	0.25	0.14	0.08	0.08
Tarif individuel des PSS pour l'énergie réactive appliqué aux participants actifs non conformes (gestionnaires de réseau de distribution et centrales électriques raccordés au réseau de transport, depuis le 1 ^{er} janvier 2011) [ct/kvarh]	1.62	1.81	1.60	1.60	1.60	1.64	1.38	1.13	0.42	1.51	1.75
Pénalité pour l'énergie réactive non conforme pour les participants actifs (gestionnaires de réseaux de distribution et centrales électriques raccordés au réseau de transport, depuis le 1 ^{er} janvier 2020) ¹⁵ [ct/kvarh]	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	—	—	—
Tarif individuel des PSS pour l'énergie réactive appliqué aux participants semi-actifs ¹⁶ non conformes (gestionnaires de réseau de distribution raccordés au réseau de transport, depuis le 1 ^{er} janvier 2010) [ct/kvarh]	1.62	1.81	1.60	1.60	1.60	1.64	1.38	1.13	0.42	1.51	1.75
Taux de rétribution de l'énergie réactive livrée conformément aux exigences pour les participants actifs (gestionnaires de réseau de distribution et centrales électriques raccordés au réseau de transport) [ct/kvarh]	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
Taux de rétribution pour le comportement utile au système des participants semi-actifs (gestionnaires de réseau de distribution raccordés au réseau de transport, depuis le 1 ^{er} janvier 2020) [ct/kvarh]	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	—	—	—

	2027 ¹	2026 ²	2025 ³	2024 ⁴	2023 ⁵	2022 ⁶	2021 ⁷	2020 ⁸	2019 ⁹	2018 ¹⁰	2017 ¹¹
Gestion de groupes-bilan											
Taxe d'enregistrement du groupe-bilan [EUR]	6250	6250	6250	6250	6250	6250	6250	6250	6250	6250	6250
Réserve d'électricité											
Tarif Réserve d'électricité pour les gestionnaires de réseau de distribution et les consommateurs finaux raccordés au réseau de transport [ct/kWh] ¹⁷	0.17	0.41	0.23	1.20	—	—	—	—	—	—	—
pour la réserve d'énergie hydraulique [ct/kWh]	0.03	0.14	0.01	0.62	—	—	—	—	—	—	—
pour les réserves supplémentaires [ct/kWh]	0.14	0.27	0.22	0.58	—	—	—	—	—	—	—
Coûts solidaires											
Supplément tarifaire pour les coûts solidaires via le réseau de transport [ct/kWh]	0.19	0.05	—	—	—	—	—	—	—	—	—
dont tarif Renforcements du réseau [ct/kWh] ¹⁸	0.18	0.04	—	—	—	—	—	—	—	—	—
dont tarif Aides transitoires industrie de l'acier [ct/kWh] ¹⁹	0.01	0.01	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charges financières moyennes d'un ménage											
Coûts annuels des prestations de Swissgrid pour une consommation annuelle de 4500 kWh [CHF]	54	64	77	92	70	50	44	44	45	52	59
Coûts annuels de la réserve d'électricité de la Confédération et coûts solidaires pour une consommation annuelle de 4500 kWh [CHF]	16	20	11	54	—	—	—	—	—	—	—

Tarifs nets, hors TVA

Swissgrid fixe les tarifs d'utilisation du réseau conformément aux dispositions légales et réglementaires. Swissgrid informe l'utilisateur du réseau des tarifs au plus tard trois mois avant la date de publication imposée par la loi pour le gestionnaire de réseau.

- ¹ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2027 (état 17 mars 2026)
- ² Selon le calcul Swissgrid tarifs 2026 (état 17 mars 2025)
- ³ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2025 (état 20 mars 2024)
- ⁴ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2024 (état 22 mars 2023)
- ⁵ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2023 (état 22 mars 2022)
- ⁶ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2022 (état 23 mars 2021)
- ⁷ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2021 (état 08 avril 2020)
- ⁸ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2020 (état 22 mars 2019)
- ⁹ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2019 (état 22 mars 2018)
- ¹⁰ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2018 (état 29 mars 2017)
- ¹¹ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2017 (état 23 mars 2016)
- ¹² Gestionnaires de lignes marchandes
- ¹³ Recueil systématique du droit fédéral
- ¹⁴ Actuellement aucune ligne marchande active
- ¹⁵ La pénalité pour l'énergie réactive non conforme des participants actifs est définie dans l'annexe 4 de la convention d'exploitation EC ou dans l'annexe 3 de la convention d'exploitation GRD.
- ¹⁶ Jusqu'à 2019 inclus participants passifs
- ¹⁷ Selon l'art. 22 et l'art. 23 de l'ordonnance sur une réserve d'électricité pour l'hiver du 25 janvier 2023
- ¹⁸ Selon l'art. 15b al. 4 et l'art. 15b al. 5 LApEI du 1^{er} janvier 2025
- ¹⁹ Selon l'art. 14bis LApEI «Aides transitoires pour les producteurs de fer, d'acier et d'aluminium d'importance stratégique» du 1^{er} janvier 2025